

Déclaration de naissance

Délai

La déclaration de naissance est obligatoire pour tout enfant né en France.

Elle doit être faite par une personne ayant assisté à l'accouchement dans les cinq jours qui suivent le jour de l'accouchement.



Le jour de l'accouchement n'est pas compté dans le délai de déclaration.
Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prolongé jusqu'au 1^{er} jour ouvrable suivant.

Si la déclaration de naissance n'est pas faite dans les délais réglementaires, l'officier d'état civil ne peut régulariser la situation lui-même. Il faut alors recourir à un avocat pour obtenir un jugement déclaratif de naissance.

Déclarant

La naissance peut être déclarée par l'une des personnes suivantes :

- > père
- > 2e mère pour un couple de femmes
- > médecin
- > sage-femme
- > toute autre personne ayant assisté à l'accouchement

La déclaration doit être faite à la mairie du lieu de naissance.

L'acte de naissance est rédigé immédiatement par un officier d'état civil.

Pièces à fournir :

- > attestation du médecin ou de la sage-femme

> déclaration conjointe du choix de nom ([CERFA n°15286](#)), si les parents font cette démarche

à défaut, l'enfant porte :

- *pour un enfant légitime* : le nom du père
- *pour un enfant naturel* : le nom du père s'il a été reconnu conjointement par ses deux parents **ou** le nom du parent qui reconnaît l'enfant en premier



Le nom donné au premier enfant du couple est appliqué à tous les enfants d'une même fratrie.

- > acte de reconnaissance, si celui-ci a été établi avant la naissance
- > justificatif de domicile (ou de résidence) de moins de trois mois, si l'enfant n'a pas encore été reconnu
- > pièces d'identité en cours de validité des parents
- > livret de famille afin d'y inscrire l'enfant, si les parents possèdent déjà un livret

**MAIRIE DE
PÉNESTIN**
44 Rue du Calvaire
56760 Pénestin

HORAIRES :
Lun : 9h - 12h
Mar : 9h - 12h / 14h - 16h45
Mer : 9h - 12h / 14h - 16h45
Jeu : 9h - 12h / 14h - 16h45
Ven : 9h - 12h / 14h - 16h45
Sam : 9h - 12h

TÉL. : 02 23 10 03 00